

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14/01/2016

Référence
2016-4

Objet de la délibération
Création et mise en place de la Commission d'Appel d'Offres permanente

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Date de la convocation
07/01/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 14 janvier à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, ROSSIGNEUX Yvette, MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MAILLOT Denis, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENRISSAT Martine à M. MENET Michel, JOFFROY Marie-France à M. LACROIX Nicolas, MM : BABOUOT Pascal à M. MARTINELLI Stéphane, COGNON Didier à M. BOICHOT Jacky, COMBRAY Dominique à M. WATREMETZ Jean-Marie, COSSON Claude à M. GUY Bernard

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. HASELVANDER Jonathan

Création et mise en place de la Commission d'Appel d'Offres permanente

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics qui prévoit que pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux [...] sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. [...] Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

I.-[...]3° Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

[...]5° Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat ;

[...]II. - Dans tous les cas énumérés ci-dessus, il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Cette règle ne s'applique pas aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes dont l'organe délibérant comporte moins de cinq membres.

IV. - Ont voix délibérative les membres mentionnés au I. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

V. - La commission d'appel d'offres peut faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

CONSIDERANT que le SMPC doit se pourvoir d'une CAO,

CONSIDERANT qu'une seule liste se porte candidate,

SUR PROPOSITION du Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont se prononce à l'unanimité

(Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0)

1° Favorablement à procéder à l'élection à main levée et non au scrutin secret

2° Favorablement à que la Commission d'Appel d'Offres soit composée du Président du Syndicat et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

3° Favorablement à la composition comme suit :

Titulaires :

- 1) Michel ANDRE
- 2) Patrice CLOSS
- 3) Dominique COMBRAY
- 4) Jonathan HASELVANDER
- 5) Jean-Yves ROY

Suppléants :

- 1) Claude COSSON
- 2) Jacky GILLET
- 3) Marie-France JOFFROY

4) Patrice VOIRIN

5) Jean-Marie WATREMETZ

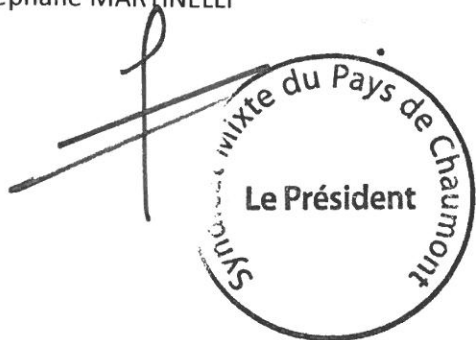
Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

A Chaumont, le 20/01/2016,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 22 JAN. 2016

